

OBJET

PERSONNEL -
Besoins saisonniers ou
occasionnels.

==

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
23/04/19

Date d'affichage :
30/04/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers
votant : 41

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 AVRIL 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Serge MARTIN, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Xavier BERTRAND, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ, M. Stéphane ANDURAND.

Sont excusés représentés :

Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Pascal TASSART, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, M. Jacques HERY représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Excusé(e)(s) :

Mme Christine LEDORAY

Mme Sylvie SAILLARD

M. Yannick LEJEUNE

Absent(e)(s) :

M. Florian DEMARCQ

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Pour la Direction des Quartiers :

Dans le cadre des fêtes de quartier organisées par les 3 centres sociaux municipaux, il convient de créer les postes suivants pour accroissement temporaire d'activité :

- 6 emplois d'adjoint d'animation à temps complet, le 4 mai 2019 ;

- 5 emplois d'adjoint d'animation à temps complet, le 11 mai 2019 ;
- 3 emplois d'adjoint d'animation à temps complet, le 18 mai 2019.

Dans le cadre des ALSH organisés dans les 3 centres sociaux municipaux pour les vacances d'été, plusieurs postes doivent être créés, pour accroissement temporaire d'activité, dans les conditions ci-après :

- 55 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires du 29 juin au 23 août 2019 ;
- 25 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires du 29 juin au 23 août 2019.

Pour la Direction de l'Education, de la Petite Enfance et de la Jeunesse :

Dans le cadre des ALSH organisés pour les vacances d'été, plusieurs postes doivent être créés, pour accroissement temporaire d'activité, dans les conditions ci-après :

- 30 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 3 heures journalières les 25 mai et 6 juillet 2019, pour la préparation, puis à temps complet du 8 juillet au 2 août 2019 ;
- 35 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 3 heures journalières les 25 mai et 3 août 2019, pour la préparation, puis à temps complet du 4 au 23 août 2019.

Pour la Direction de l'Animation, des Sports et de la Vie Associative :

L'organisation et l'animation des Plages de l'Hôtel de Ville et de l'Etang d'Isle nécessitent la création de plusieurs emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions ci-après :

Pour la Plage de l'Hôtel de Ville :

- 2 emplois d'adjoint d'animation à temps complet pour effectuer les fonctions de responsable du 3 juillet au 11 août 2019 ;
- 22 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires du 5 au 21 juillet 2019 ;
- 22 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires du 20 juillet au 11 août 2019 ;
- 2 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires en charge des interventions techniques et maintenances des installations, du 5 juillet au 11 août 2019 ;
- 2 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires en charge de la propreté du site, du 5 juillet au 11 août 2019 ;
- 3 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires en charge de l'entretien et de la maintenance du site, du 5 juillet au 11 août 2019.

Pour la Plage de l'Etang d'Isle :

- 1 emploi d'adjoint d'animation à temps complet pour effectuer les fonctions de responsable du 3 juillet au 1^{er} septembre 2019 ;

- 10 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires du 5 au 31 juillet 2019 ;
- 10 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires du 1^{er} août au 1^{er} septembre 2019 ;
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires pour l'entretien du site du 5 juillet au 1^{er} septembre 2019.

Pour l'Auberge de la Jeunesse et camping municipal :

L'ouverture constante de l'Auberge de la Jeunesse et du camping municipal durant la période estivale nécessite la création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions ci-après :

- 3 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires pour assurer le gardiennage et l'entretien, du 15 mai au 15 septembre 2019.

Pour la Direction Générale des Services Techniques :

Il est nécessaire de créer pour accroissement temporaire d'activité :

- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet pour la pose des dalles sur la place de l'Hôtel de Ville, du 20 au 24 mai 2019 ;
- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet pour le montage de la Plage de l'Hôtel de Ville et de manifestations estivales, du 27 mai au 19 juillet 2019 ;
- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet pour le démontage de la Plage de l'Hôtel de Ville à raison de 5 jours, entre le 12 et le 22 août 2019 ;
- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet pour le retrait des dalles sur la place de l'Hôtel de Ville, à raison d'une semaine en septembre 2019 ;
- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet en renfort de l'équipe signalisation du 15 mai au 1^{er} octobre 2019.

Pour la Direction des Grands Projets, de l'Innovation et de la Modernisation :

Dans le cadre de l'exposition Saint-Quentin 2050, il convient d'assurer l'accueil du public et la surveillance des lieux. Il est donc nécessaire de créer pour accroissement temporaire d'activité :

- 2 emplois d'adjoint du patrimoine à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires, du 17 mai au 16 juin 2019.

Pour la Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale :

Dans le cadre des élections européennes, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet pour occuper les fonctions de secrétaire de bureau de vote le 26 mai 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

1°) de créer, dans les conditions reprises ci-dessus, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents non titulaires ;

2°) de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire suivante :

Grades	Echelon	IB	IM
Adjoint d'animation	1 ^{er}	348	326
Adjoint technique	1 ^{er}	348	326
Adjoint du patrimoine	1 ^{er}	348	326
Adjoint administratif	1 ^{er}	348	326

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,


Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20190429-46245-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/19

Publication : 30/04/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation